



GESTION & TRANSACTIONS IMMOBILIERES

S.P.R.L.

Square François Riga, 1

1030 Bruxelles

EXPERT-CONSEIL IMMOBILIER

ETAT DES LIEUX

EXPERTISES

ESTIMATIONS

RECEPTION TRAVAUX

ADMINISTRATION DE BIENS

GERANCE IMMEUBLE

GESTION PRIVATIVE

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

ACHAT - VENTE - LOCATION

MESURAGES PH/nd/2019/500

REF.:

Madame,

Concerne : A.C.P. BAUWENS - **Vente appartement 153/09 – M. Mommens**

Suite à votre email du 13/9/2019, nous avons le plaisir de vous communiquer les renseignements demandés.

1. Coût des dépenses de conservation etc... décidées par l'assemblée générale antérieurement à la date de transmission, mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement à cette date :
Voir PV réfection parking et emprunt pour ces travaux

- | | |
|--|--------------------|
| 2. Frais liés à l'acquisition de parties communes : | N E A N T |
| 3. Dettes certaines à la suite de litiges : | N E A N T |
| 4. Procédures judiciaires en cours : dossiers de récupération de charges en cours : Mayne-Bertrand, Stommeleer, Mukuna, Andries, Geirnaert, Denizli | |
| 5. Fonds de réserve : 43/10.000emes de 516733,49 € | = 2221,95 € |
| 6. Fonds de roulement : pas de fonds de roulement à reconstituer :
Provisions pour charges 43/ 10.000emes de 540000€ (4 APPELS) = 2322,00 € | |
| 7. Arriérés de charges : appel de fonds 4^{ème} trimestre 2019 de 783,00 € , échéance 30/9/19 | |
| 8. Pas d'activité à risque dans la copropriété. Le bien décrit ne fait pas l'objet d'une inscription à l'inventaire des sols pollués. Pas de citerne à mazout. | |
| 9. Pas de travaux nécessitant un dossier d'intervention ultérieure à compter du 1 ^{er} mai 2001 | |

Nous vous remercions de bien vouloir aviser le vendeur que les frais de transmission des informations visées par la loi sur la copropriété (200,00 €) lui seront imputés dans son décompte final de charges.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments dévoués.

P.Herman,

ATTENTION : Adaptation des statuts

Le Règlement de copropriété a été modifié selon les dispositions légales.
Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité sous seing privé et figurent au Point 9 du PV de l'assemblée générale (extrait) du 06 avril 2011 ci-joint.

Documents en annexe :

- PV des AG 2017,2018,2019
- Bilan 31/12/2018
- Modifications du Règlement Général de Copropriété.
- Copie des décomptes de charges des exercices 2017 et 2018